

Suggestions pour un article concernant la proposition de loi en faveur des centres experts.
Rédigé par François Gonon le 13 mars 2025
francois.gonon@u-bordeaux

Le 27 février 2025 M. Alain Milon, sénateur du groupe Les Républicains et neuf autres sénateurs, dont huit du même groupe, ont déposé au sénat une proposition de loi (n°385) "visant à intégrer les Centres Experts en santé mentale dans le code de la santé publique". Cette proposition affirme que ces Centres Experts ont fait la preuve de leur efficacité. Plus précisément, il y est écrit : "douze mois après une évaluation en centre expert, une amélioration du pronostic et une réduction de 50 % des journées d'hospitalisation sont constatées." Cette affirmation est particulièrement alléchante pour les pouvoirs publics. De fait, le dernier paragraphe des justifications de la proposition de loi affirme que l'intégration des Centres Experts dans le code de la santé publique pourrait entraîner une réduction drastique des hospitalisations en psychiatrie et générer "jusqu'à 18 milliards d'économies annuelles".

Pourtant un collectif de trois chercheurs conteste cette affirmation alléchante. François Gonon est directeur de recherche au CNRS à l'université de Bordeaux, Florian Naudet est psychiatre et professeur de Thérapeutique à l'université de Rennes et Bruno Falissard est psychiatre et professeur de Biostatistique à l'université Paris Saclay. Tous les trois ont précédemment publié dans des revues internationales des recherches visant à évaluer la répliquabilité des publications scientifiques dans le champ de la psychiatrie.

54 Centres Experts ont été développés depuis 2007 par la Fondation FondaMental. Ils sont dédiés au diagnostic de la schizophrénie, des troubles bipolaires, de la dépression résistante et de l'autisme adulte sans retard intellectuel. M. Alain Milon est un ardent défenseur de cette fondation et il a siégé à son conseil d'administration de 2011 à 2015. Un communiqué de presse publié par la fondation Fondamental en février 2024 affirmait déjà : "12 mois après un premier bilan effectué en Centre Expert, une diminution de moitié des ré-hospitalisations est constaté". A l'appui de cette affirmation, ce communiqué citait deux références scientifiques documentant l'efficacité thérapeutique des Centres Experts. Une première étude a été publiée en 2017 par Henry et collaborateurs dans la revue *Bipolar Disorders*. La deuxième a été publiée par Laïdi et collègues en 2022 dans le *Journal of Affective Disorders*. Ces deux publications ne concernent que des patients souffrant de troubles bipolaires. Les trois chercheurs mentionnés ci-dessus n'ont pas trouvé de publication scientifique concernant l'effet d'un premier bilan en Centre Expert sur le nombre de journées d'hospitalisation pour les patients souffrant de schizophrénie, de dépression résistante ou d'autisme adulte. Ils sont donc certains que, à la date du 27 février 2025, les chercheurs de la fondation FondaMental n'ont pas publié de telles études.

Concernant la publication de Henry et collègues (2017), le résumé affirme qu'un premier bilan en Centre Expert diminue de 55% le nombre de journées d'hospitalisation des patients bipolaires. Cependant, dans la discussion des limitations de leur travail, les auteurs eux-mêmes reconnaissent que leur étude n'est pas un essai randomisé et qu'il n'y a pas de groupe contrôle, ce qui confère à ce travail un niveau de preuve particulièrement bas. De plus, si l'on regarde attentivement les données fournies par les auteurs, cette diminution des hospitalisations pourrait s'expliquer par un biais de régression à la moyenne plutôt que par

un réel effet thérapeutique du premier bilan en centre expert. Plus précisément, la diminution observée du nombre d'hospitalisations pourrait n'être qu'un retour au cours moyen des troubles après une aggravation temporaire pendant l'année précédant le bilan, aggravation possiblement à l'origine du bilan lui-même.

Concernant la publication de Laïdi et collègues de 2022, les auteurs n'ont pas mesuré le nombre de journées d'hospitalisation, mais estimé le coût pour l'assurance maladie, dont les hospitalisations représentent effectivement la plus grande part (environ 80% selon les auteurs). Les auteurs affirment dans le résumé qu'un premier bilan en centre expert a diminué d'au moins 50% les dépenses de santé par rapport à l'année ayant précédé le bilan. Comme pour l'étude de Henry et collègues 2017 cette étude a été menée sans groupe contrôle. Les auteurs précisent que la durée moyenne de la maladie avant le bilan était de 17 ans, mais ne donnent pas d'estimation des dépenses de santé pour ces 17 ans. Les données fournies par les auteurs sont donc insuffisantes pour explorer l'existence d'une possible régression à la moyenne, contrairement à la publication de Henry et collègues.

Au total, la réduction de 50% des hospitalisations après un premier bilan en centre expert n'est étayée scientifiquement que pour les patients bipolaires et ces deux publications souffrent de défauts méthodologiques sévères. Surtout, ces deux études n'ont pas de groupe contrôle et ne suivent donc pas les canons de la médecine fondée sur les preuves. Les trois chercheurs suggèrent donc que la proposition de loi soit reportée tant que les responsables des Centres Experts n'auront pas apporté une preuve scientifiquement solide de la diminution de 50% des journées d'hospitalisation pour les quatre pathologies psychiatriques concernées.

François Gonon

Directeur de recherche émérite au CNRS, Université de Bordeaux

francois.gonon@u-bordeaux.fr

Florian Naudet, psychiatre et Professeur de Thérapeutique, Université de Rennes

floriannaudet@gmail.com

Bruno Falissard, psychiatre et Professeur de biostatistique, Université Paris Saclay

bruno.falissard@gmail.com